

# SEANCE DU 14 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 09/05/2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, Mme CHAVIGNY, Mrs MONTIER, DOREAU, MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mr AVOLIO, Mmes CHEVALIER, BOURGUIGNON, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice. Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

## 1 – DEMISSION DE M. Eddy CHAMPIGNY, premier adjoint

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Eddy CHAMPIGNY de ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal pour raison de santé.

Cette démission a été acceptée par le Sous-Préfet de Chinon le 22 avril 2009.

## 2 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE DEUX SALLES DE CLASSE

### CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des bâtiments s'est réunie le 23 avril 2009 afin de procéder à l'ouverture des offres suite à la consultation concernant les travaux d'amélioration de deux salles de classe.

Au vu des résultats, la commission a retenu les entreprises suivantes :

LOT N° 1	MENUISERIE	Sarl DARGENTION Richelieu	12 565,00 Euros H.T.
LOT N° 2	PLAFONDS-ISOLATION	Sarl DARGENTION Richelieu	5 863,20 Euros H.T.
LOT N° 3	ELECTRICITE	Sarl CLAVEAU Cheillé	5 459,00 Euros H.T.
LOT N° 4	PLOMBERIE	M. SIMON Pouzay	1 467,79 Euros H.T.
LOT N° 5	PEINTURE	ALPHA PEINTURE Ile Bouchard	6 296,00 Euros H.T.

pour un montant total de

**31 650,99 Euros H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENTERINE la décision du choix des entreprises par la commission.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises retenues et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 (Compte 2313 Opération 0160).

## 3 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LUZE PORTANT SUR LES MODALITES D'ENTRETIEN DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention avec la commune de Luzé concernant l'entretien des voies et chemins communaux en limite de commune :

\* Chemin Rural n° 33 – Chemin Rural n° 18 – Chemin Rural n° 8

\* Voie Communale n° 8 – Voie Communale n° 6

La convention a pour objet de fixer les modalités d'entretien des voies et chemins communaux de chaque commune qui sont définies à l'article 2 de la présente convention.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention avec la commune de Luzé ci-annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

#### **4 – REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COLLEGE DE NOUATRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Nouâtre a décidé, dans sa séance du 18 mars 2009, de la répartition de l'actif et du passif du Syndicat :

- Le bâtiment « Atelier Complémentaire » sera rétrocédé à la commune de Nouâtre, propriétaire du terrain.
- Le matériel de l'école de pêche sera rétrocédé à la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine qui a compétence dans ses statuts.
- Le solde de disponibilité au 31/12/2009 sera versé dans sa totalité à la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la réunion du 18 mars 2009 avec les Maires des communes concernées,

Vu l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE de retenir les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Nouâtre telles que décrites ci-dessus.

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire de bien vouloir prendre l'arrêté de dissolution.

#### **5 – REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 204-809 du 13 août 2004,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et notamment son article 43-II,

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la prise de compétence Petite Enfance retenue par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2008,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2008 relative à l'adoption de la taxe professionnelle unique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2009 déclarant l'intérêt communautaire le pôle économique sud de Sainte-Maure-de-Touraine, comprenant les zones des Saulniers 1, des Saulniers 2 et de la Canterie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2009 acceptant la gestion du matériel utilisé par la section pêche du Collège de Nouâtre,

Vu la révision des statuts adoptée par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des statuts telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

#### **6 – Désignation des délégués aux Commissions Administratives de révision des listes électorales politiques (Année 2010)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Tours sollicitant trois noms de citoyens de la Commune pour la désignation d'un délégué qui accepterait de faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales politiques.

Sont proposés :     Mr Claude JAHAN  
                              Mr Jean-Paul DURAND  
                              Mr Philippe DOREAU

## **7 – DEMANDE DE PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE NOUATRE ANNEE 2009**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation émanant de l'Association Planète Loisirs de Nouâtre pour l'année 2009.

Le montant de la participation sollicité est de 6 Euros par journée enfant domicilié sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une aide aux familles d'un montant de 5,00 Euros par journée enfant pour l'année 2009.

Une participation sera versée au début de chaque trimestre au titre d'avance de trésorerie à l'Association Planète Loisirs avec régularisation au dernier trimestre sur présentation de l'état récapitulatif des présences enfants de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2009 (Compte 6574).

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION : ITEP CHINON**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de subvention pour un séjour de classe découverte au sein de l'ITEP St Antoine à Chinon pour une élève scolarisée en classe spécialisée et domiciliée dans notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 50,00 Euros à l'ITEP St Antoine pour aider au financement du séjour.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2009 par décision modificative (Compte 6574).

## **9 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE 6574	Subvention Séjour classe découverte	+ 50,00 Euros
COMPTE 022	Dépenses Imprévues	- 50,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2009.

## **10 – REDEVANCE pour le TRAITEMENT des MATIERES de VIDANGE Année 2009**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 29 juin 2000 décidant d'instaurer la redevance du traitement des matières de vidange à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000,

Vu la délibération du Comité Syndical du SATESE 37 en date du 23 mars 2009 relative aux tarifs 2009,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif 2009 de la redevance du traitement des matières de vidange issues des dispositifs d'assainissement non collectifs à 0,09 Euros /m3 d'eau potable consommée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

## **11 – PERMANENCES BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009**

Le Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote des élections européennes du 7 juin 2009 de 8 heures à 18 heures :

8 H – 10 H 30 M. BRUNET Thierry – M. MASSÉ David - Mme CHEVALIER Roxane  
10 H 30 – 13 H Mme GUERIN Magali – M. AVOLIO Louis – Mme BOURGUIGNON Stéphanie  
13 H – 15 H 30 Mme CHAVIGNY Laurence – M. VANDENDORPE Benoît – M. DURAND Jean-Paul  
13 H 30 – 18 H M. MONTIER Guy – M. GRENAT William – Mme GUERIN Isabelle

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SUBVENTION DU DEPARTEMENT ANNEE 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion des Maires du canton qui s'est tenue en mairie de Pouzay le 6 mai 2009 pour la répartition des subventions 2009 au titre du Fonds d'Aide aux Communes Rurales (F.D.A.C.R. investissement) destiné à financer des petits projets non subventionnables par ailleurs.

Le Conseil Général a attribué une subvention d'un montant de 3 090,00 Euros pour les travaux de rénovation et remise aux normes électriques de l'atelier communal.  
(Montant des travaux 7 450,00 Euros H.T.)

### **DEVIS FOURNITURE RIDEAU ESPACE SCENIQUE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la Société « SCENE DE NUIT » à Joué-Lés-Tours concernant la fourniture de rideau pour l'espace scénique de la salle socio-culturelle.  
Ce devis s'élève à 2 252,07 Euros T.T.C.

Monsieur le Maire a passé commande auprès de la Société. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2009.

### **EMPLOI EN CONTRAT D'AVENIR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CHARBONNEAU Jacky est employé à la commune en qualité d'agent d'entretien en Contrat d'Avenir à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2009 pour une durée de 6 mois. Le taux de prise en charge par l'Etat est de 75%.

### **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE NOUATRE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de l'Association des parents d'élèves du Collège de Nouâtre sur les conditions actuelles dans lesquelles sont exercées les activités sportives (déplacement des élèves au gymnase de Descartes).

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,